

Consommation

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Génération plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): - **(2012)**

Heft 35

PDF erstellt am: **17.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un astérisque pour protéger votre numéro de téléphone



«Quotidiennement ou presque, je reçois des appels commerciaux. Que puis-je faire pour que cette pratique cesse?»

Luc, Sierre (VS)



Valérie Muster
Juriste,
Fédération romande des consommateurs

Depuis le 1^{er} avril, il existe enfin une loi sanctionnant les appels publicitaires indésirables (art.3 al.1 let u de la loi contre la concurrence déloyale LCD) qui permet désormais de faire condamner son interlocuteur à une peine pécuniaire ou privative de liberté. L'astérisque doit toutefois être apposé à côté du numéro de téléphone appelé et aucun rapport de clientèle ne doit exister avec la société concernée. Il ne faut pas non plus avoir donné précédemment son accord, à l'occasion d'un concours par exemple. La FRC met à disposition sur son site (ou sur demande à sa permanence), un formulaire de dénonciation. S'il y

a plusieurs plaintes pour le même numéro, une dénonciation pénale sera déposée auprès du Ministère public compétent.

Si les conditions précitées ne sont pas remplies, il est toujours possible de se débarrasser de ce type d'appels en écrivant à la société pour l'inviter à supprimer ses propres données de son fichier d'adresses. L'identification de l'appelant pose toutefois de gros problèmes, notamment avec les appels provenant de l'étranger ou d'un ordinateur.

Rappelons que conclure un contrat par téléphone est tout à fait possible, puisque un oui suffit. Comme la loi ne prévoit pas

encore la possibilité de se rétracter dans les 7 jours, il est fortement recommandé d'éconduire poliment et rapidement tout interlocuteur qui se fait trop insistant... après avoir pris ses coordonnées pour pouvoir le dénoncer!

La LCD élargit son catalogue également à d'autres pratiques déloyales, notamment aux promesses de gain assorties de conditions, aux arnaques à l'annuaire, au système de vente «boule de neige», aux sites internet opaques. En juillet viendront s'ajouter les conditions générales abusives.

Plus de détails sur www.frc.ch/lcd

Offre pour les abonnés de *Généralions Plus*

Découvrez gratuitement le dernier numéro de *FRC Mieux choisir*:

Nom

Prénom

Rue/N°

NPA/Localité

A renvoyer à FRC, rue de Genève 17, Case postale 6151, CH - 1002 LAUSANNE - Fax: 021 331 00 91

Il est aussi possible de profiter de cette offre en envoyant un email à info@frc.ch avec vos coordonnées et la mention «offre *Généralions Plus*».

